

N° contrat

---

---

---

---

Vertraulich  
Stiftung Abendrot  
Güterstrasse 133  
Postfach  
4002 Basel

## FORMULAIRE D'AVIS

## Date d'effet

Avis d'entrée

Retraite

Modification du salaire / taux d'occupation

Avis de sortie

Retraite anticipée

Modification d'état civil / d'adresse

Modification département / Plan d'assurance

## PERSONNE ASSURÉE

## N° assuré/e

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu

Date de naissance

Nationalité

N° assurance sociale

Sexe

masculin

féminin

Langue

allemand

français

italien

anglais

Etat civil

célibataire

marié/e

partenariat enregistré

veuf/veuve

divorcé/e

partenariat annulé

Depuis le

## DONNÉES D'ASSURANCE

Group des  
assuré(e)s

Salaire AVS annuel brut (même  
en cas de début d'assurance en  
cours d'année)

Taux d'occupation  
en %

## DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

La personne susnommée dispose-t-elle de sa pleine capacité de travail?

Oui

Non

La sortie est-elle involontaire et due à une diminution du personnel  
économiquement justifiée ou à une restructuration?

Oui

Non

La relation de travail a-t-elle été résiliée par l'employeur?

Oui

Non

## REMARQUES

---

---

Lieu et date

Signature de l'employeur, timbre

---

**Merci de lire les informations au verso.**

## AVIS D'ENTREE

## Formulaire d'avis

### COUVERTURE DE L'ASSURANCE

Toute personne assurée reçoit avec le certificat de prévoyance la déclaration de santé. Tant que la Fondation Abendrot n'est pas en possession de la déclaration de santé éprouvée par la Fondation Abendrot, la couverture de l'assurance correspond aux prestations obligatoires selon la LPP.

Dans la mesure où rien d'autre n'est prévu par des dispositions légales, aucune prestation n'est versée lorsque le cas de prévoyance est dû à une maladie, à une infirmité ou aux suites d'un accident, qui résultait à une incapacité de travail antérieure à la couverture de l'assurance.

Les personnes non mariées et sans partenariat enregistré, reçoivent également la déclaration de clause bénéficiaire en cas de décès

### PRESTATION DE LIBRE PASSAGE DISPONIBLE

Veuillez faire remarquer la personne à assurer, que la loi exige que les prestations de libre passage venant d'institutions de prévoyance précédentes, soient transférées à la nouvelle caisse.

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Informations pour le versement | Stiftung Abendrot           |
|                                | 4053 Basel                  |
|                                | CH 58 0900 0000 4194 2613 2 |

### CAPACITÉ DE TRAVAIL

N'est pas considérée comme disposant de la pleine capacité de travail ou de gain toute personne qui, au début de l'assurance,

- est dans l'incapacité totale ou partielle de travailler pour des raisons de santé;
- reçoit des indemnités journalières par suite de maladie ou d'accident;
- est inscrite à une assurance invalidité de l'Etat;
- touche une rente pour cause d'incapacité de gain totale ou partielle;
- pour des raisons de santé ne peut plus exercer à plein temps une activité conforme à sa formation et à ses aptitudes.

### AVIS DE SORTIE

Lors de la réception de l'annonce de sortie, la personne assurée reçoit directement le décompte de sortie avec le formulaire pour le transfert de la prestation de libre passage. A défaut d'une instruction de la personne assurée et après expiration d'un délai de 180 jours, la prestation de libre passage sera transférée à la Fondation Institution Supplétive LPP, Case postale, 8036 Zurich.

### MODIFICATION DU SALAIRE/D'ETAT CIVIL

Toute modification de salaire importante et d'état civil doit être annoncé immédiatement (p.ex. changement du taux d'occupation). Est considéré importante une modification de salaire de +/- 10% du salaire AVS annuel brut.

**Le règlement détaillé est disponible sous [www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)**